

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'AFFAIRE DE FASHODA

De *Petit Bleu* :

La tribune diplomatique était au grand complet. Les bancs des députés étaient entièrement garnis. Les ministres étaient exacts au rendez-vous. M. le président donne la parole à M. Louis Brunet, pour développer son interpellation sur l'affaire de Fashoda.

Il convient de féliciter hautement M. Brunet, de l'éloquent discours qu'il a prononcé, et que nous reproduisons *in extenso* : « Je retire, dit-il, purement et simplement mon interpellation. » (applaudissements unanimes) et c'est tout ; et la Chambre, sans plus d'émotion, a abordé la vérification des pouvoirs.

M. Brunet a pensé fort sagement qu'il était imprudent, impolitique et inutile, dans les circonstances actuelles, de provoquer un débat dont le moindre inconvénient aurait été d'offrir aux tribunes un simple tournoi oratoire. Des maladresses, pour ne pas dire des fautes, ont été commises ; et le silence était l'attitude la plus digne et la plus salubre.

C'est un exemple qu'on peut conseiller aux intrépides interpellateurs, sans grande espérance qu'il sera suivi. Sur dix interpellations qui sont déposées chaque mois, il y en a bien neuf au moins, de puériles ou de dangereuses. Et combien il serait préférable, dans l'intérêt du travail parlementaire qu'on se bornât, comme dans les pays voisins, à poser des questions et qu'on réservât les interpellations pour les occasions solennelles, lorsqu'un désaccord bien net s'est produit entre le gouvernement et la Chambre, sur la politique générale. Ce serait la grève des orateurs à panache, des justiciers sonores, des pourfendeurs de cabinets et des petits hommes à grandes ambitions ; et ce serait peut-être la seule qui serait bien accueillie, parce qu'elle serait silencieuse. Ce qui est un genre d'éloquence peu familier aux Parlements.

### Les bibliothèques populaires

On parle de redonner du lustre aux bibliothèques populaires, ou plus exactement de leur donner le lustre dont elles ont toujours manqué. L'art de la présentation, qui a un si grand effet sur l'acceptation de la chose, et qui souvent provoque le désir, va être appliqué aux bibliothèques populaires. Avec une dépense moindre, on veut faire pour elles, ce qu'on fit pour les écoles. Il est certain que depuis que les écoles laïques ne sont plus des granges, elles sont plus aisément fréquentées ; l'enfant s'y plaît mieux et les parents en éprouvent plus de satisfaction.

La bibliothèque populaire est encore logée dans les sous-pentes, ou dans les greniers. Elle est mal organisée par le prêt des livres, qui ne sont jamais assez nombreux, et pas du tout pour la lecture sur place. On voudrait qu'elle fut installée au rez-de-chaussée d'une maison, — presque comme un café, — avec une abondante lumière et une salle de lecture immédiate. L'ouvrier, l'enfant du peuple y viendraient et ne s'y intoxiqueraient pas. Ils liraient et apprendraient. L'idée est excellente et réalisable à peu de frais. Son promoteur, qui ne s'arrête pas

à moitié chemin, voudrait qu'aux livres on ajoutât les journaux et les revues. Voilà qui est audacieux, mais sensé tout de même ! Le peuple ne lit généralement qu'un journal, faute de temps et faute d'argent. Si ce journal le trompe, il demeure trompé. Avec la salle des journaux et des revues, il pourra connaître d'autres opinions et choisir. Soyez sûr que le bon français saurait discerner, et que les vendeurs d'orviétan politique auraient plus de peine à le dévoyer.

Il est bien évident, toutefois, qu'il ne faudrait pas abonner nos bibliothèques aux journaux sectaires, mais aux seuls journaux dits d'information, et qui sont tels véritablement. Là est peut-être la difficulté, car beaucoup d'organes se prétendent indépendants, et le mettent dans leurs manchettes, qui le sont aussi peu que possible. L'affaire Dreyfus nous en a donné des exemples récents.

Ces journaux ne devraient pas être trop nombreux, car il ne faudrait pas qu'ils fissent tort aux livres. Les livres, les bons, sont la manne par excellence de l'esprit. C'est à eux, c'est dans leur choix, que doit aller la sollicitude des pouvoirs publics. Auguste Comte a donné la substance d'une bibliothèque générale et ses indications sont parmi les meilleures et les plus recommandables. On peut les compléter, en développant chaque branche et en accordant une plus large place à l'art littéraire, qui comme tous les arts, élève les sentiments et les purifie.

L'honorable M. Croiset, doyen de la Sorbonne, dans son discours récent, a fait connaître dans quelle voie il convient de développer l'esprit public, et cette voie c'est la voie scientifique. Cela ne veut pas dire qu'il faille abandonner tout pour les sciences, mais que chacun de nous doit se forger, ou acquérir une méthode scientifique, c'est-à-dire basée sur des principes sûrs, de travail et de vie. Cela aussi doit servir à la formation de la bibliothèque populaire, et c'est en d'autres termes la même idée que celle de Comte, car Comte et sa philosophie positive étaient dans le vrai.

Par les bibliothèques populaires, il faut enseigner le champ fertile de l'esprit ; nous verrons fleurir la moisson des nobles idées et des beaux caractères, en même temps que reculeront les bornes de l'obscurantisme.

X....

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 novembre

On valide sans discussion l'élection de M. Paul Narbonne à Narbonne, et celle de M. Légitimus à la Guadeloupe.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion des conclusions du rapport du 11<sup>e</sup> bureau, tendant à la validation de l'élection de M. Tompson, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Constantine.

M. Morinaud combat ces conclusions. Plusieurs députés prennent tour à tour la parole et la suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

On procède à l'élection de deux vice-présidents. Sont élus MM. Cochery par 262 voix et Aynard par 237.

## INFORMATIONS

Dans les ministères

M. Leygues, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a choisi son personnel ainsi qu'il suit :

Chef de cabinet universitaire, M. Dejean, ancien député des Landes.

Chefs adjoints, MM. Eugène Lintilhac, professeur en congé et critique dramatique ; Polneveux, sous-bibliothécaire à l'École des beaux-arts.

Chef du secrétariat, M. Carles, secrétaire général des Hautes-Pyrénées.

Secrétaire particulier, M. Pouvillon, fils de l'écrivain bien connu.

M. Bley, chef du secrétariat particulier du sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, est nommé chef adjoint.

Le cabinet de Legrand, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, est ainsi constitué :

Chef de cabinet, M. Puech, rédacteur au ministère des finances.

Chef adjoint, M. de Taillandier.

Secrétaire particulier, M. Delfini, chef de cabinet de préfet.

Secrétaire particulier, M. Le Carrié, licencié en droit.

M. Riboulet, avocat attaché au parquet du procureur général près la cour d'appel de Paris, est nommé chef du secrétariat particulier du ministre des colonies.

M. Merwart, administrateur colonial de 2<sup>e</sup> classe, est délégué dans les fonctions de chef adjoint du cabinet du ministre des colonies.

L'évacuation de Fashoda

Le commandant Marchand, le capitaine Baratié et le sergent Dat partiront pour Fashoda demain vendredi, pour évacuer la place. Il est probable que la garnison française se retirera par le Nil-Bleu, l'Abyssinie et Djibouti, d'où elle s'embarquera pour la France.

Le voyage de Fashoda à Djibouti durera probablement six mois.

Suppression de l'arrestation préventive

M. de Ramel vient de déposer une proposition de loi ayant pour objet les garanties de la liberté individuelle. Elle pose en principe que tout citoyen ayant un domicile certain et des moyens d'existence ne peut être arrêté préventivement en matière de délit, sauf s'il a été frappé de certaines condamnations.

Comme sanction, la proposition accorde à celui qui aura été détenu abusivement une action civile en responsabilité qui pourra être exercée directement contre les auteurs de sa détention arbitraire.

Déclaration du général Mercier

En sortant de la chambre criminelle de la Cour de cassation où il a été entendu, le général Mercier a fait part de son impression à un rédacteur du *Gaulois* :

« J'ai été très courtoisement interrogé par M. Lœw, très attentivement écouté par tous les conseillers. Je me suis efforcé d'apporter en mes explications le plus de netteté et de précision possible. Je ne veux rien vous dire de plus, si ce n'est ceci : J'ai pleine et entière confiance dans le clairvoyant patriotisme des magistrats de la Cour et un grand respect pour leur compétence en matière juridique. Quelles que puissent être les préventions de quelques-uns d'entre eux, je suis certain que tous ne poursuivent qu'un but, la mise en lumière de la vérité. Je suis également certain que nous tous n'avons qu'un souci, leur faciliter leur tâche. Laissez donc l'enquête se terminer et la vérité apparaître.

Esterhazy

D'après une communication de l'Agence nationale, M. Hamard, sous-chef de la Sûreté, s'est rendu, sur mandat du parquet, au domicile d'une personne soupçonnée de détention des documents laissés à Paris par Est-

rhazy lors de son départ pour Londres, et parente, assure-t-on, de la fille Païs. Il aurait saisi certaines pièces

Au Conseil de l'ordre

Le conseil de l'ordre s'est réuni sous la présidence de M. le bâtonnier Ployer pour examiner la plainte déposée par M<sup>e</sup> Judet contre M<sup>e</sup> Labori et l'affaire Tézenas, à propos de la lecture d'un télégramme faite à la Cour de cassation par M<sup>e</sup> Mornard.

Sur la première affaire, il a été décidé que M<sup>e</sup> Labori n'était pas sorti de son rôle d'avocat, et sur la seconde, que le conseil n'avait pas les moyens de suivre l'affaire.

Procès

Avant-hier est venu le procès en diffamation intenté par Vervoort à l'*Aurore* et à M. Ph. Dubois. L'*Aurore* et M. Dubois ont été condamnés à 300 fr. d'amende, 1 fr. de dommages-intérêts, douze insertions dans divers journaux au choix du plaignant, une dans l'*Aurore*.

A été également appelé le procès en diffamation contre le *Sifflet* et M. Ibels, dessinateur. M. Ibels, dessinateur du *Sifflet*, le gérant et l'éditeur de cette publication ont été acquittés.

Il y avait une autre affaire de diffamation introduite par M. Vervoort ; elle concernait les *Droits de l'Homme* et M. Laurent Tailhade. Mais M. Laurent Tailhade, étant retenu à l'hôpital Cochin pour la blessure qu'il a reçue dans un duel récent, cette affaire a été remise à quatre semaines.

A l'Exposition des Chrysanthèmes

Le président de la République a visité l'exposition des chrysanthèmes. Il était accompagné de M<sup>lle</sup> Lucie Faure, M. le Gall, directeur du cabinet du président de la République et le commandant de Lagarenne.

Il a été reçu par MM. Viger, ministre de l'agriculture ; Delombre, ministre du commerce et par le bureau de la Société nationale d'horticulture.

Le président de la République s'est fait présenter les exposants, s'est entretenu avec eux et les a sincèrement félicités.

Une grève à Alger

Les employés de la Compagnie des tramways algériens, traction électrique, ont décidé, dans une réunion tenue à la Bourse du travail, de se mettre en grève.

Entre autres revendications, ils réclament une augmentation de salaire pour la journée de travail

Les Docteurs Boisleux et Lajarrige

Le docteur Lajarrige a été remis en liberté. Il avait d'abord été interné à Etampes, et, par suite du régime cellulaire qu'il avait demandé à subir, il devait bénéficier d'une remise de moitié de sa condamnation.

La maladie de cœur dont il souffre ayant nécessité son transport à l'hôpital de Versailles, le docteur Lajarrige ne se trouvait plus dans les conditions voulues pour obtenir sa libération anticipée ; mais pour qu'il pût sortir de sa prison en même temps que son coaccusé le docteur Boisleux, une réduction de peine lui a été accordée.

Le docteur Lajarrige, très voûté et très faible, a quitté, à trois heures et demie, l'hôpital de Versailles, où sa femme et un ami étaient venus le chercher. Tous trois sont montés dans un coupé de maître, qui attendait à la porte de l'établissement, et sont partis pour Montreuil-sous-Bois.

Le docteur Boisleux, interné de son côté à la prison de Corbeil, a été remis en liberté, et confié à sa famille.

Publiciste poursuivi

Le Courrier du Soir croit savoir que les conseillers ministres a décidé que des poursuites seraient exercées contre M. Urbain Gohier, pour la publication de son livre l'Armée contre la Nation, dénoncé à la tribune du Sénat par M. le Provost de Launay.

Les garnisons de Corse

On vient de décider la création d'un bataillon de chasseurs corses. C'est l'aveu officiel de l'insuffisance notoire de la garnison d'une île qui constitue le principal point d'appui de notre flotte dans la Méditerranée.

L'Agent revisionniste

M. le préfet de police Charles Blanc, vient d'informer M<sup>rs</sup> Henri Robert et Georges Desplas, les avocats qui, à la cour d'assises de la Seine-Inférieure ont présenté la défense de Jamet et de Léger, les deux forçats innocents, qu'une médaille d'argent de première classe était décernée à M. Böehler, gardien de la paix à Puteaux.

Ce gardien de la paix, en effet, en dépit de son respect professionnel pour l'autorité de la chose jugée, est l'auteur de la revision du procès Jamet et Léger.

Sur le marché de Puteaux, où il était de service, M. Böehler entendit un jour une conversation de laquelle il résultait que Jamet et Léger n'étaient pas coupables du crime de viol pour lequel ils avaient été condamnés par la cour d'assises de la Seine. Le gardien de la paix s'empessa de signaler cette conversation à la préfecture de police.

Une enquête fut ouverte, enquête qui se termina, après que la chambre criminelle eut ordonné la revision du procès, par l'acquiescement, à la cour d'assises de la Seine-Inférieure, de Jamet et de Léger.

Condammations d'anarchistes

Le tribunal correctionnel de Nîmes a jugé les anarchistes qui, le 5 septembre dernier, avaient envahi les bureaux du Journal du Midi et maltraité le personnel de la rédaction.

Viel, le principal accusé, est condamné à quinze jours de prison et aux frais.

Alzas relaxé du fait de coups et blessures, est condamné à 16 francs d'amende pour réponse impertinente au ministère public pendant l'audience.

CHRONIQUE LOCALE

Election au Conseil départemental de l'enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, les élections des délégués des instituteurs publics et privés au Conseil départemental de l'enseignement primaire, sont fixées au 13 décembre 1898.

Si un second tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé huit jours après.

Conseil de préfecture

Dans son audience de vendredi prochain

11 novembre, le conseil de préfecture examinera les affaires suivantes :

Le sieur Gabriel Blanc, de Cahors, contre l'administration des contributions directes (patentes) : Demande en décharge.

Le Crédit foncier de France, commune de Montcuq, contre l'administration des contributions directes, propriétés bâties et des portes et fenêtres : Demande en remise.

Le sieur Jean Calmon, de Figeac, contre l'administration des contributions directes (patentes) : Demande en décharge.

Le sieur Jean-Gabriel Robert, de Montcuq, contre l'administration des contributions directes (taxe sur voitures et chevaux) : Demande en décharge.

Le sieur Gérard Roussilhes, charpentier à Souceyrac, contre la commune de Lacamouret (construction d'un presbytère) : Demande en paiement de solde des travaux et d'une indemnité.

Le sieur François Dufour, avocat à Cahors, contre la commune de Cahors : Demande en paiement d'une indemnité de 4.000 francs pour dommages causés par l'abaissement du niveau des rnes des Ecoles et de la Chanterrie.

Mouvement sous-préfectoral

M. Grosclaude, sous-préfet de Gourdon non installé, est nommé sous-préfet à Rethel.

M. Théause, sous-préfet de Castellane, est nommé à Gourdon.

Formation d'une section du Club Alpin dans le Lot

On nous prie d'insérer les avis suivants :

Presque tous les départements ayant des beautés naturelles à faire connaître, possèdent une section du Club alpin français ; c'est pour eux un moyen d'attirer les touristes, de plus étant rattachées au Club ces sections peuvent bénéficier des allocations qu'il distribue chaque année.

L'idée nous est venue de poursuivre une semblable création dans le Lot. Les avantages personnels que les membres peuvent en retirer, sont : 1° de voyager à demi-tarif dans les excursions comprenant un groupe d'au moins cinq personnes ; 2° de recevoir le bulletin mensuel du Club et l'annuaire, volume de plus de 700 pages, contenant des cartes, des plans, des illustrations, des récits de voyages et d'excursions.

La section s'administre elle-même, elle nomme son bureau composé d'un Président, de vice-présidents, trésorier, administrateurs etc., elle fixe son siège social. Pour la représenter à Paris, elle nomme un délégué qui assiste aux réunions de la direction centrale avec voix délibérative et consultative.

Il est à peine besoin de faire ressortir l'intérêt qui s'attache à une semblable création ; nous prions donc simplement tous les compatriotes qui voudraient y concourir, de se faire inscrire, comme membre du Club et d'adresser les demandes au D<sup>r</sup> Cayla 31, Avenue de Neuilly. Tout membre doit payer un droit d'admission de 10 fr. ; il verse annuellement au Club, par les soins de

son trésorier, une somme de 10 fr. De plus chaque section s'impose une petite cotisation qui va de 2 fr. à 10, 15 et plus.

Nous prions en outre ceux de nos compatriotes qui ont déjà partie du Club alpin, de bien vouloir se faire connaître.

2° Avis. — Au mois de janvier prochain, il va être publié, sous le patronage de la Société des originaires du Lot, un bulletin trimestriel qui réunira toutes les publications intéressantes concernant notre département. Nous prions donc ceux de nos compatriotes qui ont des travaux à publier ou à nous signaler de bien vouloir nous en aviser. Il nous sera possible de reproduire des dessins, des photographies. Tout ce qui a trait à l'archéologie, à la géologie, à l'histoire, à l'excursionisme pourra y trouver place, de même que les travaux littéraires sous forme de nouvelles.

CAHORS

Nomination

M. Pierre Castèran, adjudant au 7<sup>e</sup> d'infanterie, vient d'être nommé à la recette de Crestet (Ardèche).

Baccalauréats

M. Vaissière vient d'être déclaré admissible aux épreuves orales du baccalauréat ès-lettres-mathématiques.

M. Quénard a subi avec succès les épreuves écrites du baccalauréat ès-lettres-philosophie.

Baccalauréat (rhétorique) : Sont admissible, MM. Aillet, Cambornac, Jacques Maurice, Lagane, Lebraly, Valade, Ville.

Vol à la caserne Bessières

Un individu encore inconnu s'est introduit, dans la nuit de lundi à mardi, dans les chambres de plusieurs sous-officiers du 3<sup>e</sup> bataillon. L'adjudant Gagneur, les sergents Baron-Dauthet, Bayle, lefourrier Bastien, ont reçu la visite de ce maraudeur. Une somme peu importante a été volée à ces sous-officiers.

C'est le troisième vol de ce genre qui se commet en moins de deux ans à la caserne Bessières dans de semblables conditions.

Théâtre de Cahors

Dimanche 13 novembre

SAPHO

Pièce en cinq actes

DU GRAND MAITRE ALPHONSE DAUDET

LES POCHEES DE MONSIEUR

Vaudeville en un acte

DE M. CAMILLE SAINT-HILAIRE

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 10 ET 13 NOVEMBRE 1898

Marche Indienne Selleniok. Le Pré aux Clercs (Ouverture) Hérolid. Air varié pour clarinette Masséden. La Juive (Grande Fantaisie) Halévy. Saint-Nazaire Comtois.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénelon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 10 novembre 1898

Naissances

Imbert Raymond-Julien, rue des Baderes, 7.

René-Gaston-Frédéric, à la Maternité. Adrienne, à la Maternité.

Mariage

Crochard Maurice-Eugène, vérificateur de la culture des tabacs et Poudjade Marie-Marguerite, sans profession.

Décès

Miquel Augustine-Raymonde, V<sup>e</sup> Langlanc, 76 ans, sans profession, rue Paramelle. Pinède Marie, V<sup>e</sup> Alazard, 72 ans, sans profession, rue Montaudié, 10.

Arrondissement de Cahors

LES JUNIES. — On nous écrit que dans cette commune il y a une école clandestinement tenue par des congréganistes.

Ce fait est-il exact ?

Nous le signalons, — ce qui a déjà été fait, parait-il — aux autorités compétentes qui sauront éclairer le public sur cette affaire et prendre les mesures qu'il conviendra.

LIMOGNE — Gendarmerie. — M. Gizard Joseph, brigadier à cheval à Beauville (Lot-et-Garonne), à été nommé maréchal-logis à Limogne, en remplacement du maréchal-des-logis Nognal Albert, passé à Port-Sainte-Marie, pour convenances personnelles.

CASTELNAU-MONTRATIER. — Fête patronale. — Voici le programme de la grande fête patronale de la Saint-Martin, qui aura lieu dans la ville de Castelnau-Montrâtier, les samedi 12, dimanche 13 et lundi 14 novembre 1898 :

Samedi 12 novembre. — A 8 heures 1/2, grande retraite aux flambeaux.

Dimanche 13 novembre. — A 5 heures du matin, annonce de la fête par des salves d'artillerie ; à 6 heures, réveil par la musique ; à 8 heures, défilé de la société musicale, au bades aux autorités ; à 11 heures défilé des sociétés, vin d'honneur ; à 1 heure 1/2 du soir, grand bal champêtre ; à 4 heures, mât de cocagne, jeux de la poêle, de la cruche et de la pomme, course en sac, course aux cerceaux, grand concours de grimaces ; à 8 heures, grand feu d'artifice, illuminations générales, projections électriques, feux de Bengale ; à 9 heures, grand bal de nuit ; à minuit, retraite de la musique, grande farandole.

Lundi 14 novembre. — A 7 heures du matin, réveil par la musique ; à 9 heures, grande course de cyclistes amateurs ; à 11 heures, défilé de la musique en ville ; à 1 heure 1/2 du soir, grand bal champêtre ; à 5 heures, jeux divers ; à 6 heures, départ du ballon le Castelnaudais ; à 8 heures, illumination de la place Gambetta et de la tour de l'horloge ; à 9 heures, grand bal de nuit ; à minuit, adieux de la musique.

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

XIV

— Ah ! te voilà enfin, Tartas ! Le gredin eut une grimace. — La vieille ! fit-il. J'espérais qu'elle serait sortie.

Et il répondit tout haut :

— Oui, me voilà, après ?

— Depuis trois jours et trois nuits !

— J'avais des affaires, là ; qu'est-ce que vous prends ?

— Et qu'as-tu fais pendant ces trois jours et ces trois nuits ?

Tartas eut un geste d'impatience mal contenu et ne répondit pas... Celle qu'il appelait la vieille s'était levée.

Elle venait d'apparaître en pleine lumière, jaune, sèche, les joues décharnées, avec des mèches grises mal peignées tombant sur ses

yeux et jusque dans sa bouche.

Elle était vêtue de guenilles.

Son regard était perçant et aigu.

C'était la mère de Tartas.

La maison qu'elle occupait était divisée en deux compartiments, séparés par une cloison dont les planches, à demi-pourries laissaient des fissures, des jours, comme on dit.

La première partie, — celle où l'on entraît tout d'abord, — était meublée de deux chaises boiteuses, deux chaises de jonc grossier avec des barreaux à peine équarris ; une table luisante de vieillesse et de propreté ; un lit bas, dont les couvertures pendaient à terre ; quelques vases de terre posés ça et là autour de la cheminée ; une cheminée vaste dont le foyer était plein de cendres.

Au-dessus de la cheminée, et c'était toute l'ornementation, toute la coquetterie du bouge, deux photographies jaunies, passées, un groupe religieux en cire et de médailles en bronze, en argent et en or, pendues à des rubans fanés.

Une porte étroite, percée dans la cloison, et qui était restée ouverte, donnait sur l'autre pièce, que l'on apercevait toute sombre et toute nue dans la pénombre.

Tartas se dirigeait vers cette pièce, qui était sans doute celle qu'il occupait. Il avait hâte d'être seul, d'échapper aux questions, aux investigations, aux soupçons peut-être de sa mère.

Mais celle-ci vint se mettre devant lui pour l'empêcher de passer.

— Tu viens de travailler, mon fils, dit-elle

avec un air d'ironie, et tu rapporte sans doute de quoi faire bouillir le pot ?

— Oui, là ! fit le coquin, êtes-vous contente.

— Sais-tu qu'il n'y avait rien à la maison, quand tu est parti !

— Oui, je le sais.

Et c'est pour cela que j'ai été chercher de la besogne.

— Sais-tu que j'ai dû, pour me nourrir, aller arracher des racines dans les champs voisins.

Tartas ricanna.

— C'est très sain l'été, les racines.

Il fit encore un mouvement pour passer, puis montrant les médailles de la cheminée :

— Il fallait en vendre une, dit-il.

— Tu le souffrirais bien, gredin !

— Pourquoi pas ! Ça ne fait rien ici, ces médailles !

— Les médailles gagnées par ton père et par ton grand-père.

Toute la gloire et l'honneur de la maison. — Voilà la regaine des médailles, murmura Tartas à demi-voix. J'ai bien fait de parler de ça...

La mère poursuivit :

— C'étaient des hommes, eux !... et travailleurs et braves... Tu étais encore tout petit quand on a porté ton père à sa dernière demeure.

— Je n'avais que trois ans... Vous me l'avez dit cent fois...

— Toute la Bastide était là, peuple, bourgeois...

On eût dit un enterrement de général. Et c'était beau, va, avec les médailles sur le

cercueil, la musique de la ville.

— Quel rasoir ! fit tout bas le coquin, la voilà partie...

Et tout haut :

— Mais je tombe de sommeil, la vieille... Laisse-moi pioncer.

La mère ne se dérangea pas.

— Il était mort au champ d'honneur... écrasé dans un incendie, en voulant sauver un de ses semblables, comme toujours.

— Ça vous à fait une belle jambe, dit le gredin.

— Tu veux dire que ça ne m'a pas enrichie !

— Dame ! je ne m'en suis pas aperçu...

— Possible ! Mais ça ma aidé à supporter la douleur et les misères, et chaque fois qu'on me parle de lui, entends-tu, ça me fait chaud au cœur...

— Ça nourrit moins pourtant qu'un bou pot-au-feu.

La mère eut un geste indigné.

— Peux-tu parler ainsi, peux-tu blasphémer de la sorte, toi, mon fils ; le fils de cet homme tout de dévouement ; toi qui devrais être si fier de son souvenir et si désireux de marcher sur ses traces !...

— Sauver des noyés ou des inondés ? Non, ça ne me dit pas... Pour ce que ça me rapporte... Je ne sais pas nager d'ailleurs... Puis je n'ai pas de veine. On choisit toujours le moment où je suis absent pour tomber à l'eau.

— Si tu étais toute la journée sur le fleuve, comme ton père, à faire ta besogne, tu serais là aussi au moment des sauvetages...

(A suivre.)

— Foire. — Notre foire de la St-Martin n'a rien perdu de sa renommée.

Favorisée par un temps splendide, beaucoup de monde s'y sont rendus et assez nombreuses ont été les affaires.

Les champs de foire étaient bien garnis. Voici à peu près les cours pratiqués :

Animaux de labour : Bœufs, de 600 à 900 fr. ; vaches de 400 à 750 fr. ; le tout la paire.

Animaux de boucherie : Bœufs, de 31 à 33 fr. ; veaux, 0,75 le kilog.

Moutons, 0,65 à 0,75 le kilog.

Porcs gras, de 44 à 48 fr. ; les 50 kilog ; porcelets de 12 à 23 fr. pièce.

Volaille : poules, de 3,50 à 5 fr. ; poulets, de 2 à 3 fr. ; canards, de 4 à 6 fr. ; dindons, de 8 à 11 fr. ; pigeons, de 0,60 à 1,20, le tout la paire.

Lapins domestiques, de 1 à 2 fr. ; pièce. Œufs, 0,90 la douzaine.

Gibier : lièvres, de 4 à 5,50 ; Lapins, de 1,25 à 1,75 ; perdreaux, de 1,50 à 2 fr.

Halle aux grains ; blé, 17 fr. mais 11 fr. avoine 7 fr. le tout les 80 kilog.

DURAVEL. — Hydrophobie. — Le 5 novembre courant, un chien suspect de rage a été abattu au lieu de Lataillade, commune de Duravel.

M. Deltil, vétérinaire départemental à Puy-l'Evêque, requis par M. le maire de Duravel, a procédé à l'autopsie du chien, et après un examen minutieux, il a reconnu que cet animal était hydrophobe.

Ce chien portait un mauvais collier sans plaque, et doit être étranger au pays.

Comme il y a eu déjà plusieurs cas de rage dans notre commune et les environs depuis moins d'un mois, nous appelons tout particulièrement l'attention de la police sur les chiens qui vaguent sans collier dans notre canton, afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des habitants.

Arrondissement de Figeac

SAINT-CÉRÉ. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique à la mairie de Saint-Céré, dimanche prochain, 13 courant.

Sujet de la conférence : L'Agriculture rémunératrice.

BRETONOUX. — Nous apprenons au dernier moment que M. le docteur Bénéchie, conseiller général du canton de Bretenoux, est décédé hier.

Ses obsèques seront célébrées demain vendredi à 10 heures du matin.

Arrondissement de Gourdon

PUYCALVEL. — On nous écrit : Le Conseil municipal de notre commune demande le

remplacement de l'instituteur par une institutrice pour diriger l'école mixte.

Nous savons que l'instituteur s'est depuis longtemps fait remarquer par son dévouement à l'enseignement laïque et qu'il a su conquérir l'amitié de ses compatriotes, l'estime de ses chefs.

Mais en cette circonstance le Conseil municipal a la loi pour lui. Nous demandons donc à M. l'Inspecteur pourquoi il n'est pas fait droit à la demande de nos édiles...

BULLETIN FINANCIER

Le taux de l'escompte a été porté à 5 1/2 0/0 à Berlin ; chez nous, l'appréhension d'un renchérissement du loyer des capitaux a provoqué quelques ventes qui n'ont pas permis de conserver les cours cotés au début.

Notre 3 0/0 qui cédait hier à 191,90, a débuté à 191,95 s'est avancé à 192,05 pour revenir à 191,87 dernier cours. Le 3 1/2 0/0 est à 104,70 et l'amortissable à 100,55.

La Banque de France cote 3,635. Le Crédit Foncier a passé de 714 à 718. Le Crédit Lyonnais vaut 845, le Comptoir National d'Escompte 578 et la Société Générale 543.

Le Suez reste à 3,658. Le Lyon à 1,905 et le Nord à 2,110 ont seuls été cotés à terme.

Parmi les fonds étrangers, l'Italien finit à 91,82, l'Extérieure à 42,22, le Turc D à 22,30, la Banque Ottomane à 545, le Russe 3 0/0 1891 à 95,50.

Au comptant, les obligations Ville de Paris 1898 sont demandées à 434. Les porteurs d'obligations 1886, nous le leur rappelons, ont tout intérêt à demander avant le 15 décembre l'échange de leur titre contre les nouvelles 1898, car passé cette date, les obligations restant à la souche ne seront affectées au public qu'à un cours, sans doute, plus élevé.

Bibliographie

Lectures pour Tous

Impatiemment attendu par les milliers de lecteurs, le deuxième numéro des Lectures pour Tous, Revue universelle et populaire, vient d'être mis en vente.

Tout le monde voudra acheter cette Revue d'un prix si modique, 50 centimes seulement, contenant 11 articles variés, et illustrée de 123 gravures inédites.

Tout le monde sera séduit de se voir rembourser en livres représentant une valeur de 6 francs, la somme entière qu'il dépensera pour acheter la Revue.

Le second numéro est digne de son aîné. Comme celui-ci, il répond aux aspirations de toutes les classes de la société. Il amuse, intéresse, instruit, émeut, passionne.

En voici d'ailleurs le sommaire : La journée de l'empereur d'Allemagne. — A travers les glaces et les sables de l'Asie centrale ; voyage du Dr Swen Hedin. — Léonard de Vinci, peintre, poète et savant, par E. Müntz. — Le Morceau de pain, nouvelle, par F. Coppée. — Le sifflet enchanté, histoire pour les petits, par A. Dumas. — Le musée des objets perdus à la Préfecture de police. — Les Etres géants des premiers âges. — Alise (Suite), roman, par J. Lermine. — Rachat d'enfants, de la faute à la vie honnête. — Les millions de Barnum (suite). — Sourire d'avril, valse, par M. Depret.

Enfin, le numéro contient trois amusants sujets de concours dont les prix représenteront aux heureux

gagnants la somme de 1800 francs en livres de la Librairie Hachette.

Les Lectures pour Tous seront entre toutes les mains : elles sont le livre qu'on lit partout. Jamais publication n'a mieux justifié son titre : elles réalisent enfin le rêve qui semblait jusqu'ici impossible, une Revue populaire.

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — 110, rue de l'Université. — Dir. : Marcel Fournier. — Abonn., 25 fr. ; U. P., 30 fr. ; le n°, 3 fr. — A. Colin et C<sup>ie</sup>, Paris. — Sommaire du numéro du 10 Novembre (n° 53).

- I. — Articles : 1. La Question de Fachoda : Avant et Après, par M. J.-L. Deloncle. 2. La Bourse et les Affaires, par M. Georges Manchez. 3. La Grève Générale et le Syndicat Guérard, par M. Félix Roussel. 4. Le « Criminal Evidence Act » de 1898 et le Serment des Accusés en Angleterre, par M. A. Esmein, Professeur à la Faculté de Droit de Paris. 5. L'Impôt Communal sur le Revenu : Réforme des Contributions Directes et Octrois, par M. Miranda Malzac, Ancien Député. 6. L'Enseignement Classique et l'Enseignement Moderne en Allemagne : Programmes, Méthodes, Sanctions, par M. Georges Cahen.

- II. — Variétés, Notes, Voyages, Statistiques et Documents : 1. La République Parlementaire en France. — A propos de l'ouvrage « La France », par M. John Courtenay Bodley, par M. Th. Ferneuil. 2. Les Congrès Ouvriers (suite et fin), par M. Léon de Seilhac. 3. La Corruption Politique sous la Restauration. — Le Procès Teste et Cubières, par M. Othon Guérard.

- III. — Revues des principales Questions Politiques et Sociales : 1° Revue du Mouvement Socialiste, par M. J. Bourdeau. 2° Revue des Questions de Transports, par M. C. Colson.

- IV. — La Vie Politique et Parlementaire à l'Etranger : 1° Angleterre, par M. Mac-Kenna, Membre du Parlement Anglais. 2° Hongrie, par M. A.-E. Horn. 3° Italie, par M. Fr.-S. Nitti, Professeur à l'Université de Naples. 4° Roumanie, par M. P.-G. Cantilli, Secrétaire du Conseil des Ministres.

- V. — La Vie Politique et Parlementaire en France : 1° La Politique Extérieure du Mois, par M. Alcide Ebray. 2° Chronique Politique Intérieure, par M. Félix Roussel. 3° La Vie Parlementaire, par \*\*\*.

- VI. — La Vie Littéraire, Dramatique et Musicale en France : Revue Théâtrale du Mois, par M. Louis Schneider.

- VII. — Chronologie Politique Etrangère et Française.

- VIII. — Bibliographie.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 10 novembre.

V<sup>no</sup> Nacla : Chronique. — Le commandant Schambion : Vive la France ! — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Victor Cherbuliez : Jacqueline Vanesse (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Alexis Bouvier : La petite Duchesse (suite).

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une étuve modèle, adoptée par les Hôpitaux de Paris, agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GÉLIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu' 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques tons exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vue de Cahors et des environs.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PRIME MUSICALE GRATUITE PIANISTES ! Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 20

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

VI

AU COQ-EN-PATE

Ces marques étaient empreintes à l'état d'hieroglyphes, si je puis m'exprimer ainsi, dans toute les parties de la maison Arnould — en dépit de l'enseigne engageante sur la plaque de tôle de laquelle un Raphaël, — en bâtiments — du crur avait peinturluré un superbe Crauld (coq gallus en patois vosgien) dressant les dentelures cramoisées de sa crête au-dessus d'une sorte de bastion de croûte ferme et rutilante.

Un œil investigateur et soupçonneux les eut devinées, — vagues, intangibles et latentes. — dans la cuisine où nous entrons.

Le nez d'un limier eût senti des Passées de fauves et de carnassiers sur ce carreau de briques soigneusement récuré à la pilasse (poudre de grès) et si clair, qu'on se fut fait la barbe dedans comme dans un miroir. La perspi-

acité, aiguisée en intuition, eut pressenti je ne sais quoi d'anormal et de menaçant dans cet intérieur régulier, net et brillant de propreté ; la mè (huche à pétrir le pain) chargée de miches, en face de la crédence supportant les plats, les assiettes, les soupières de faïence à bouquets, à ramages, à devises, à emblèmes, — la cheminée monumentale, au manteau en forme d'auvent, vis-à-vis de la porte ouvrant sur le perron — et, tout autour sur la muraille qu'il tapissait de l'éclat des cuivres jaunes comme l'or et de l'étain luisant comme l'argent, un véritable arsenal culinaire : léchefrites, écumeurs, daubières et saucières !...

Mais il s'en fallait de beaucoup que les gens qui entouraient, qui fréquentaient le Coq-en-Pâte, fussent doués de seconde vue. L'excellente réputation des propriétaires de l'auberge éloignait de celle-ci toute supposition malsonnante.

Jean-Baptiste Arnould, qui l'avait achalandée, et sa moitié Agnès Chassard, avaient bûché dur, comme on dit, pour amasser ce qu'ils possédaient. Sa veuve et ses enfants agissaient de même pour conserver, pour augmenter. S'ils étaient riches, — et ils devaient l'être, eu égard à leur esprit d'ordre, d'économie et à leur appétit au gain et à la besogne, — ils avaient su dissimuler leur aisance avec assez de sagesse pour n'éveiller ni l'attention ni la jalousie de leurs voisins.

Leur façon d'être et de vivre ne sortait point des limites de leurs conditions. Par tradition, la mère affectait de se plaindre, — car c'est surtout au village que le proverbe est retourné

et qu'il vaut mieux exciter la pitié que l'envie, — et ne cessait à tout propos, de mettre en avant ses cinq enfants, la perte de son homme et les arias causés par cet événement et par cette nombreuse famille.

Elle tenait cette règle de conduite du défunt. Ce dernier, il est vrai, avait trouvé le moyen d'acheter les Armoises. Mais on savait que les Armoises avaient été données pour un morceau de pain. Le bruit courait, d'ailleurs, que c'était avec les propres fonds du vieux marquis que cette acquisition avait été faite en sous-main par l'hôtelier, lequel en cette circonstance, n'avait été que le prête-nom et le fidèle commissaire de l'émigré, en vue d'une restitution immédiate, à expiration de la crise.

Avons-nous besoin d'ajouter que c'était Jean-Baptiste lui-même qui avait répandu cette rumeur, qu'il avait eu soin d'accréditer en laissant dans le sattu quo le domaine et le château, sans y rien toucher, — ce qui avait fini par faire prendre le rusé compère et ses héritiers pour les plus dignes et les plus méritants qui fussent au monde ?

Les Arnould n'étaient ni vaniteux, ni ambitieux, ni processifs. Jamais ils n'avaient fait tort d'un rouge liard à qui que ce fut, ni emprunté un petit écu à personne. On se demandait par quel miracle autre qu'en graissant la patte aux agents de recrutement, — les trois gars avaient pu échapper à la réquisition dans un moment, où tous les Français en état de porter le mousquet avaient dû rejoindre les armées de la République ; mais on se le de-

mandait à voix basse, car François-Joseph et Sébastien avaient la poigne solide et prompt. On les craignait, — et eût-on remarqué chez eux, autour d'eux, quelque chose de louche ou de suspect, on se fut bien gardé d'en souffler un mot.

Les annales des tribunaux n'offrent que trop d'exemples de ce mustime particulier aux campagnards. Le campagnard est casanier, égoïste et craintif. La justice, avec son appareil et le trouble qu'elle apporte d'ordinaire, dans les habitudes de quiconque a affaire à elle, lui cause une peur insurmontable. Qu'un crime ou un délit se produisent près de lui, il aimera mieux fermer les yeux et se boucher les oreilles que d'avertir les magistrats ou se prêter à leur action.

Ce désir de ne pas « se compromettre » l'absorbe tout entier, lorsqu'il se complique d'un sentiment de frayeur individuel. N'avons-nous pas assisté fort souvent à des scènes de cour d'assises où des paysans, appelés à s'écouter comme témoins et redoutant la vengeance de l'accusé, de ses parents ou de ses proches, refusaient obstinément de répondre aux questions qui leur étaient adressées, alors même qu'il s'agissait de leurs intérêts les plus chers ou qu'on les menaçait des rigueurs de la loi ?

Ces explications — nécessaires — données, revenons à la cuisine du Coq-en-Pâte.

Dans la journée, la lumière et pénétrait à flots par deux larges fenêtres et se réfléchissait joyeusement dans les panneaux des vieux bahuts de chêne. (A suivre.)

Bibliographie

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 53, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE
SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a
été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le
journal par excellence des travaux utiles et des
travaux d'agrément a augmenté, à partir du
1er avril 1897, son format et le nombre de pages.
Elle donne, sans augmentation de prix : 1° Qua-
tre pages de plus. 2° Une gravure coloriée sur la
première page de chaque numéro. 3° Les romans
illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque
année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes
sortes : dessins de modes, de tapisserie, de cro-
chet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les
 patrons en grandeur naturelle de tous les objets
constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux
 robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre
en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés
sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de
tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour
l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour
trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute per-
sonne qui, désirant mieux se renseigner sur le
Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1re édition : 3
mios, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. —
4e édition, avec une gravure coloriée chaque nu-
méro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois,
25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la
poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob,
53, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous
les bureaux de poste et dans toutes les librairies
des départements.

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du
27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri-
re
Livre de morale pratique et de lecture courante
1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 4 fr. 40
Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-
poste ou mandat pour les spécimens. — Remise
ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à
LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-
poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les
membres de l'enseignement seulement). Indiquer
la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement
moral sur la liste départementale lors de la pro-
chaine conférence cantonale.

LE MONITEUR
DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

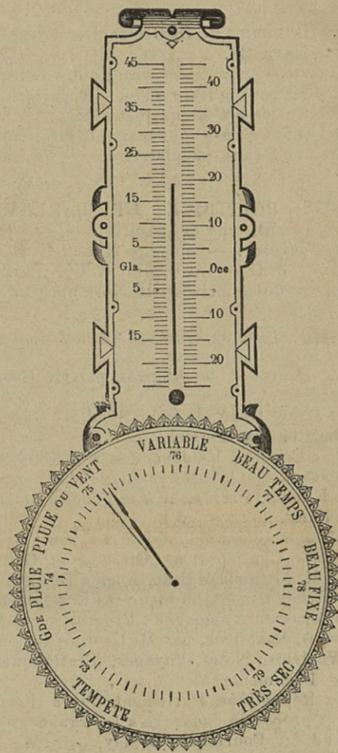
20 PAGES GRAND
FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et
un Patron découpé dans les 2°, 3° et 4° N°.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 3.6
Id. maxima de la veille : 21.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en mil-
limètres : 0.

Annuaire officiel
Du département du Lot

Les derniers exemplaires de
l'édition de 1898 sont en vente
au bureau du Journal du Lot,
au prix exceptionnel de 0,75.

En préparation l'édition pour 1899
A 2 fr. l'exemplaire

LE JOURNAL DU LOT
EST EN VENTE
à Cahors :

- Chez MmE ESTIENNE, buraliste, boulevard
Gambetta.
— M. HERBLIN, au kiosque de la place
d'Armes.
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de
journaux, à côté de la Mairie.
— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la
Mairie.
— M. MAURY, marchand de journaux,
53, rue Nationale.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné,
Poriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MEME DES
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail ; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LENOIR-MANDI, ancien Aide-
Major des Hôpitaux Mm, 3, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites par Corresp.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de
vouloir bien nous couvrir au plus tôt par
un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER

De Paris à Toulouse

Table with columns for stations (PARIS, LIMOGES, BRIVE, etc.), train types (OMNIBUS, EXPRESS, EXP.), and departure/arrival times.

De Toulouse à Paris

Table with columns for stations (TOULOUSE, MONTAUBAN, CAUSSADE, etc.), train types (EXPRESS, OMNIBUS), and departure/arrival times.

De CAHORS à LIBOS

Table with columns for stations (CAHORS, Mercuès, Arrêt Douelle, etc.) and train types (Omibus, Poste, Omibus).

De LIBOS à CAHORS

Table with columns for stations (PARIS, Libos, Fumel, etc.) and train types (Poste, Omibus, Omibus).

De CAHORS à CAPDENAC

Table with columns for stations (CAHORS, Cabessut, Arcambal, etc.) and train types (Omibus, Omibus, Omibus).

De CAPDENAC à CAHORS

Table with columns for stations (CAPDENAC, Lamadelle, Toirac, etc.) and train types (Omibus, Omibus, Omibus).

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite
exécution des commandes qui lui sont confiées.

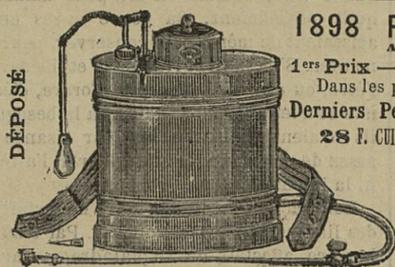
On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des costumes en nouveautés
françaises et anglaises, garanties en aussi belle qualité que partout
ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume
(saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur com-
mande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les
soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en
temps de presse.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1er Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

Nota. — Vu le grand nombre de deman-
des prière de se faire inscrire au plus tôt.

ORFÈVRE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy
Envoy franco du Catalogue
Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils, 26, Bd Gambetta